

## PREFETE DES HAUTES PYRENEES Cabinet - Pôle Communication Interministérielle

## DOSSIER PRESSE 14/01/2016

## **DISPOSITIF GARANTIE JEUNES**

268 jeunes: 87 contrats de travail

Le département des Hautes-Pyrénées s'est porté volontaire pour expérimenter la Garantie Jeunes.

268 jeunes ont bénéficié de l'accompagnement en garantie jeunes en 2015.

La Garantie jeunes a été déployée à partir du mois de mai sur 5 sites : Tarbes Quartier Nord, Lannemezan, Bagnères-de-Bigorre, Vic-Bigorre, Lourdes (à partir de décembre 2015)

4 binômes de conseillers assurent l'animation du dispositif et l'accompagnement des jeunes.

268 jeunes sont rentrés sur le dispositif (pour un objectif initial de 260). 91% sont de niveau inférieur au CAP/BEP. 69% ont moins de 21 ans.

Après 8 mois de fonctionnement :

87 jeunes ont signé un contrat de travail (soit 33% des jeunes entrés) : 76 jeunes en CDD, 7 en CDI et 4 en contrat d'apprentissage 135 jeunes ont bénéficié d'une immersion en entreprise.

Depuis le lancement du dispositif, 261.033 euros ont été alloués aux jeunes. L'allocation versée est de 485 euros par mois et dégressive en fonction des ressources du jeune. Le montant moyen est de 421 euros le premier mois et 379 au bout de 6 mois dans le dispositif.

Le dispositif Garantie Jeune apporte une vraie plus-value du fait de la phase en collectif qui favorise l'intervention de partenaires évoluant dans tous les secteurs. Le lien avec les entreprises (visite, intervention de dirigeants) permet d'accélérer le rapprochement entre les jeunes et les employeurs et de faire évoluer les représentation de ces derniers. L'accompagnement très renforcé avec des rendezvous hebdomadaires et des phases d'immersion fréquentes permettent de maintenir les jeunes en tension tout au long du dispositif.



Contact Presse:

Pôle communication interministérielle : 05.62.56.65.05

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65

site internet : http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/

## Rappel sur le dispositif :

L'accompagnement débute par une période en collectif de 4 semaines au cours de laquelle un travail sur le projet et les outils de recherche d'emploi est effectué. Des tests d'évaluation de l'autonomie sociale et professionnelle des jeunes permettent de vérifier la progression de chacun.

Des intervenants extérieurs proposent des activités thématiques :

- CPAM (accès aux droits)
- ANPAA (lutte contre les addictions)
- WIIMOOV (aide à la mobilité)
- Armée (présentation des métiers)
- Crédit Agricole (aide au budget)

Des chefs d'entreprise proposent des interventions en collectif pour présenter le monde économique, proposer des visites d'entreprises ou des ateliers de simulation d'entretien. Ces interventions permettent de démystifier le monde de l'entreprise et de lutter contre les fausses représentations qu'ont parfois certains dirigeants.

A l'issue de la phase collective, les jeunes entament la phase active de recherche d'emploi et bénéficient d'un accompagnement renforcé assuré par un référent dédié.